

Le quinze mai deux mil vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de L'ISLE D'ESPAGNAC, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ISSARD, Maire.

PRÉSENTS : Mmes DANÈDE - DUMAS - FOUCAUD - GAUTHIERIE - LAMAURE - OLIVIER - PROUX - RAFIK - RIGONDEAUD - SÉDANO-GRELLETY - MM. BOISARD - BURLIER - FONTAINE - ISSARD - LAFFENÊTRE - MAZÈRE - PÈBRE - ZIAT

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme REGRENIL à M. MAZÈRE
M. GUIBRETEAU à M. PÈBRE
Mme DONADIEU à Mme FOUCAUD
M. GERGAUD à Mme LAMAURE
M. MATHA à M. ISSARD
M. BANIZETTE à M. BOISARD
Mme EL HARMOUCHI à M. LAFFENÊTRE
M. TIFALLA à Mme DANÈDE

Membres en exercice :	29
Présents :	18
Votants :	26
Date de convocation :	09/05/2023

ABSENT EXCUSÉ : M. DEVAUTOUR

ABSENTS : Mme EL BASRI - M. DUMORTIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme DUMAS

DÉLIBÉRATION 2023-05-14 – CONTRAT DE LOCATION LONGUE DURÉE DE VÉHICULE – CONTRAT DE RÉGIE PUBLICITAIRE AVEC VISIOPCOM

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune avait un contrat avec un prestataire pour une mise à disposition d'un véhicule 5 places. En effet, ce véhicule a permis d'élargir les compétences des actions de l'action sociale envers les personnes âgées notamment le transport à la personne, et également pour l'action « chantier jeunes ».

À expiration du contrat, la société n'a pas souhaité reconduire sa recherche de fournisseurs.

Monsieur le Maire indique que la Société VISIOPCOM a fait une offre identique avec un véhicule 7 places.

La commune s'engage à faire circuler le véhicule de manière régulière et, lorsqu'il n'est pas utilisé, à le stationner à un endroit à forte densité de passage, permettant de visualiser les emplacements publicitaires.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la mise à disposition d'un véhicule 7 places pour les besoins de la commune,

- **DE SOUSCRIRE UN CONTRAT** avec :

- la société VISIOPCOM sur un contrat de régie publicitaire sur une durée de 3 ans à compter de la mise à disposition du véhicule.

- la société LOCA JEN sur un contrat de location longue durée de véhicule

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les contrats ainsi que tout document y afférent

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les propositions telles que décrites ci-dessus.

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. En application des dispositions de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre
Pour extrait conforme,
Fait et publié à L'ISLE D'ESPAGNAC, le 16 mai 2023

Monsieur le Maire



AR Prefecture

016-211601661-20230515-2023_05_14-DE
Reçu le 22/05/2023